

Lors de la dernière réunion du quartier du «Port sous la Lune» du 25/03/2009, les conseillers de quartier ont appris qu'une **enquête publique** portant sur la création d'une **Zone de Protection de Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** à **Nogent sur Marne se déroulera du 6 avril au 4 mai 2009.**

Ce projet de ZPPAUP a déjà fait l'objet d'articles dans le magazine de Nogent sur Marne ou de présentations aux nogentais mais vos conseillers de quartier souhaitent attirer votre attention sur ses conséquences dans notre environnement au quotidien.

**La ZPPAUP, telle que définie aujourd'hui, est source d'inquiétudes pour nous.**

↳ **Qu'est-ce qu'une ZPPAUP ?**

Une ZPPAUP a pour principal objectif de protéger le patrimoine architectural, paysager et urbain d'une commune. Elle est logiquement construite par un inventaire précis des **bâtiments et sites dits «remarquables»** (privé ou public : immeuble, maison, groupe de maisons, pont, parc, etc).

Une fois adoptée, la ZPPAUP « remplace » le Plan d'Occupation des Sols (POS) et le dispositif du périmètre de protection existant au titre des monuments historiques (Cinéma, Eglise St Saturnin...).

↳ **Pourquoi les conseillers du quartier « Le Port sous la Lune » rejettent-ils le projet de ZPPAUP tel qu'il est actuellement proposé ?**

Contrairement à la philosophie même d'une ZPPAUP qui consiste à protéger le patrimoine dit remarquable, **la ZPPAUP de notre commune est construite par quartier entier et non** par rapport aux **bâtiments à architecture ou site remarquables de chaque quartier.**

Ainsi, est actuellement protégé à travers la ZPPAUP de Nogent sur Marne l'ensemble des quartiers de la commune sauf celui des « Viselets » et celui du « Port sous la Lune ».

**Pourquoi ? Notre quartier ne possède-t-il pas de bâtiments ou sites remarquables comme dans les autres quartiers ? N'y a-t-il aucune architecture à protéger dans notre quartier ?**

A nos questions, l'architecte chargé de monter le projet de ZPPAUP de notre commune a répondu qu'il fallait **densifier notre quartier par la construction d'immeubles.** Densifier, quitte à sacrifier l'harmonie d'un quartier entier au profit du reste de la ville.

**Nous refusons cette idée de densification** et apportons les argumentaires suivants :

- Nous aussi, dans notre quartier du « Port sous la Lune », nous avons des bâtiments remarquables qui méritent d'être protégés (la Datcha par exemple), au même titre que ceux des autres quartiers.
- Le paysage urbain que représentent les bords de Marne et l'ensemble portuaire touristique se doit d'être protégé au même titre que les bords du bois de Vincennes ou les berges de l'île de Beauté. Rappelons que les bords de Marne font encore aujourd'hui la renommée internationale de notre commune.

**Notre quartier a le droit d'être protégé comme les autres.** Ses bâtiments remarquables, ses bords de Marne doivent aussi entrer dans le périmètre de la ZPPAUP. Nous ne souhaitons pas laisser notre quartier en proie à une densification massive préjudiciable à notre cadre de vie.

**C'est pourquoi, pendant toute la durée de l'enquête publique, du 6 avril au 4 mai 2009, chacun doit aller consulter le dossier au service de l'urbanisme, 9 rue Jean Monnet, voir la cartographie de la ZPPAUP et formuler ses remarques. Le commissaire enquêteur sera présent les 06 et 10 avril matin et les 22 et 30 avril après-midi. Il est essentiel que le plus grand nombre d'entre nous s'y rende et exprime ses doléances et ses idées.**

**Seule la voix collective fera modifier le périmètre du projet et sauvera notre quartier de la densification qui l'attend !**

CONSEIL DE QUARTIER PUBLIC pour vos questions : 28 avril 2009 – 20 H Ecole provisoire MARIE CURIE

Pour compléments d'information

CONTACTS tel : 01 48 71 01 94 ou 01 48 73 20 84